L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 27 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. L. LUDEMANN & CO., Imprimeurs, 32 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacie imprimées et vendues depuis 25c. le mille. 18 mars—1 an

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu : papiers peints, articles religieux, livres classiques, etc. Conditions—Comptant.
16 août—dim jeu 27

DEMANDES.

ON demande un commis connaissant le Dry Goods du détail. S'adresser chez Square Six Store et Charters Jackson Store. On n'accepte de bonnes références. 23 août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Chas P. Angell et Mme Honor G. Angell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 32,158 et 32,350 Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma Taylor Angell, exécutrix testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 août—27 30—5 sept

Succession de Robert Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,520—Division H.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William Brunhilde, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—26 30—4 sept.

Succession de Mme Anna Mary Dietler, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,015—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elisa Hausmann, veuve de Robert Roberts exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—Sept

Succession de Bernhard Zawes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,421—Division C.—Attendu que Margareth Zawes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Bernhard Zawes, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concourir dans la succession, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,144—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

M. Marquez & Co. et als vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,349—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par A. Bonneycase et Paul Boileau, syndics provisoires de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de Christoph Sahdrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,635—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Brunhilde, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,927.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elisa Hausmann, veuve de Robert Roberts exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 août—15 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Aug. Bouman vs. Chas. J. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 19,647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Pitcher, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à une entrée du Palais de Justice de Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une bonne et jolie propriété.

Seul dans l'affaire sus-dite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 août—18 23 29

Louis Brandt vs. M. Roos.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,485—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Pitcher, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette entre Carondelet et Camondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un cheval.

Seul dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 août—18 23 29

Kist de Situation Semestriel

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

la clôture des affaires le 31 Décembre 1890

ACTIF.		
Prêts et escomptes		$1,039,609 89
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00	
Bons et primes de la Ville Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$190,918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,706 46
Fonds à payer contre le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,496 44

PASSIF.	
Capital actions payé	$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00
Profits non divisés	37,164 67
Dividende payable le 1er janv.	20,000 00
Dividendes non réclamés	4,181 51
Réserve pour deux années de taxes non payées	27,000 00
Depots individuels	$1,130,953 06
Dû aux banques et banquiers étrangers	605,135 20—1,736,120 26
Circulation	45,000 00
	$2,294,496 44

CARL KOHN, Président.
E. URSLABOR Caissier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 AOUT—CLASSE No 301

Tirage de 4 heures P. M.

1	48	52	50	52	26	23	8	42	38	11	58	3	26

Les tirages et dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 26 août 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINKLEREF,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre bureau.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la nouvelle Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire encore.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes loteries à numéros simples et les grands tirages à numéros simples et les petits tirages des autres dix mois de l'année, ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en dernière analyse, sous notre direction et sous notre contrôle exclusif, et que nous en donnons l'assurance, tel que avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOTS:
$30,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		354,600

PRIX DU BILLET,

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les pièces, 55 fractions de billets de $1 pour $50

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels ne nous paierons tous les frais et payerons l'excédent en frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu que Prête Droite comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1895 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CHOSES, TAMCEL la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance qui les poussent.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS

—DE LA—

LOUISIANE

VS.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Dix certains carrés de terre situés et faisant partie du Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre vingt-onze (591), Six cent soixante-sept (667), sept cent vingt (720), Huit cent un (801), Huit cent cinquante-quatre (854), Neuf cent quarante-huit (942), Neuf cent trente-sept (937), Mille quatre vingt-neuf (1080), Onze cent quarante-trois (1143), Douze cent trente neuf (1239) et une position de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent quatre vingt dix sept (1297) borné et décrit comme suit, savoir :

Le dit carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant deux cent dix-neuf pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux premiers mesurant deux cent quarante-quatre pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Bolidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant deux cent quarante-un pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Bolidelle et Johnson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant deux cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Josephine.

Le carré No 937 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant deux cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Josephine.

Le carré No 1080 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Josephine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant deux cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Josephine.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux premiers mesurant deux cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Verte, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux premiers mesurant deux cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Verte.

Le carré No 1297, qui est borné par les rues Verte et Dolhonde, et est composé de vingt-trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les dits terrains mesurant, ensemble, trois cent treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade sur Pologne, trois cent treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade sur Kentucky, deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Verte et Dolhonde, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No Mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne, lesdit morceau de terre étant divisé en six numéros de un à six, les deux premiers, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Mathilda et Robertson